042-214201881-20221129-202243d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt deux

En exercice: 9

Le 29 novembre20 heures 00

Présent : 7 Votants : 7 Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17/11/2022

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR et Mr Laurent GRIOT, adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE,

conseillers municipaux.

Excusés: Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY

Secrétaire de séance : Mme Annick MAISSE

<u>Objet : APPROBATION DU PROJET REAMENAGEMENT DU PLAN D'EAU – DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>

Madame le Maire explique que la commission voirie est en charge du projet réaménagement du plan d'eau de l'espace vert Saint Martin. Celui-ci consiste à un curage, à une mise en place d'un débit réservé, à la reprise de la digue ainsi qu'au rejointoiement.

Madame le Maire donne lecture des devis reçus.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de réaménagement du plan d'eau de l'espace vert Saint Martin
- Habilite Madame Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département Loire au titre de l'enveloppe territorialisé
- Habilite Madame Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Bonus ruralité.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME
Fait à ROCHE, le 29 novembre 2022

Le secrétaire de séance Annick Maisse

South

Le Maire Christelle MASSON